



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ANNÉE 2020

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Saint-Sauveur pour l'année 2020, incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, sera déposé à la séance ordinaire du 17 mai 2021, laquelle se tiendra par vidéoconférence.

À compter du 18 mai 2020, toute personne intéressée pourra consulter le rapport sur le site Internet de la Ville.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 5 mai 2020.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA